

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 8 FEVRIER 2021**

Etaient présents :

Michel MOUROT, Maire.

Isabelle CANONACO, Éric COLLE, Brigitte JEANPIERRE, Jean-Marie CHIVOT, Marie-Noëlle MACHI, Jean-Louis DEMANGE, Adjoints,

Francis PANOT, Jean-Louis GRÜNENWALD, Françoise BOUGEON, Gérard MOLARD, Odile LAPORTE, Bruno ROTA, Marie-Claude DUBOIS, Marie-Madeleine LALOT, Pascal GALMICHE, Marie-Noëlle GIGANT, Laurence HIRN (arrivée à 20h25), Michel PETITJEAN et Yvonne FERRY, Conseillers,

Pouvoirs :

- Anne-Charlotte BITTNER à Marie-Noëlle MACHI
- Jean MILLER à Éric COLLE

Excusés :

- Quentin CLEMENT
- Laurence HIRN

OUVERTURE DE SEANCE :

M. le Maire souhaite la bienvenue à l'ensemble des personnes présentes et déclare la séance de conseil municipal ouverte.

Secrétaire de séance : Marie-Madeleine LALOT + Anouck MAURICE + Lydie LOUIS

ETAT CIVIL :

Naissance : Néant

Mariage : Néant

Décès : Néant

Approbation du compte rendu du 11 janvier 2021 : UNANIMITE

Ajout de 2 points à l'ordre du jour :

- CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS DE SERVICE DU POLE CARRIERES - INSTANCES PARITAIRES CDG88
- RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « ADAMI » - APS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

UNANIMITE

1. AMENAGEMENT D'UNE PLACETTE PUBLIQUE AU 15 RUE CHARLES DE GAULLE - APPROBATION DE L'AVANT-PROJET SOMMAIRE ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation par : Mr Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Suite à la démolition du bâtiment sis au 15 rue Charles de Gaulle, une placette publique va être créée. L'aménagement devra conforter l'identité du lieu tout en restant fonctionnel en termes d'usages et d'entretien.

Un devis d'étude a été réalisé par l'Atelier de Paysage d'un montant total de 5 940€ HT (7 104,24€ TTC) (avec une option de vacations pour le suivi du chantier).

Vu la CAO en date du 8 décembre 2020,

La société ID VERDE de Saint Nabord (Vosges), 52 bis rue du Centre, a été retenue pour un lot unique qui se décompose comme suit :

- Poste N°1 - Travaux préparatoires pour un montant HT de 1 772,45€,
- Poste n°2 - Terrassements pour un montant HT de 1 224,20€,
- Poste n°3 - Assainissement et Réseaux pour un montant HT de 24 899,72€,
- Poste n°4 - Revêtements pour un montant HT de 26 390,45€,
- Poste n°5 - Maçonnerie pour un montant HT de 11 136,28€,
- Poste n°6 - Plantations pour un montant HT de 4 024,14€,
- Poste n°7 - Mobilier et ouvrages pour un montant HT de 9 974,75€

Soit 79 421,99€ HT (95 306,39€ TTC) pour l'ensemble des travaux.

Le montant total de l'opération qui comprend les frais d'étude et l'aménagement et ses travaux, est de 85 361,99€ HT (102 410,63€ TTC).

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le montant de l'APS qui s'élève à 85 361,99€ HT, soit 102 410,63€ TTC
- D'autoriser M. Le Maire à solliciter les différentes subventions de l'Etat au titre de la DETR, de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges, et de tout autre partenaire ou collectivité susceptible de financer ce type de projet,
- De prévoir l'inscription budgétaire pour l'exercice 2021,
- De charger M. Le Maire de la mise en place du plan de financement nécessaire à la réalisation de cette placette publique.

UNANIMITE

2. APPROBATION DU PROJET DE MISE EN PLACE DE VIDEOPROTECTION CENTRE VILLE - A.P.S. - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la commune a pour projet de mettre en place un système de vidéoprotection, c'est un outil de prévention, de dissuasion et de détection de comportements délictueux sur certains secteurs de la Commune. Il peut renforcer également le sentiment de sécurité.

Ce projet consiste à compléter la mise en place des caméras de lecture automatique des plaques d'immatriculation (LAPI) sur la commune. L'offre comprend la fourniture et la pose de 18 caméras fixes avec serveur, ses disques, un PC et écrans de visualisation.

Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic a été réalisé par la gendarmerie d'Épinal en collaboration avec celle du Thillot, par la suite la gendarmerie aura accès à la vidéo dans le cadre d'enquêtes liées aux incivilités, aux cambriolages et autres accidents.

Suite à l'étude d'implantation et de faisabilité, l'APS s'élève à un montant de 82 154€ HT, soit 98 584€ TTC

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le principe de mise en place de la vidéoprotection sur la commune,
- De lancer un appel d'offre,
- D'autoriser l'inscription au budget primitif 2021 (Budget Général) du montant de l'A.P.S. qui est de 82 154€ HT, soit 98 584€ TTC,
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions pour financer le projet auprès du Département et de l'Etat (DETR).

Réunion en Préfecture la semaine dernière où 18 communes des Vosges étaient représentées. Les Vosges est un des départements du Grand Est qui va mettre en place le plus de vidéo protection car c'est un territoire traversé par des routes de liaison internationale.

UNANIMITE

3. APPROBATION DU PROJET LAPI : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE LECTURE AUTOMATIQUE DES PLAQUES D'IMMATRICULATION- A.P.S. - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Ce projet complète le système de vidéo-surveillance mis en place sur la commune. C'est un outil stratégique pour la gendarmerie dans la lutte contre la délinquance itinérante. Monsieur le Maire rappelle qu'un diagnostic a été réalisé par la gendarmerie d'Epinal en collaboration avec celle du Thillot, par la suite seule la gendarmerie aura accès à la lecture des plaques d'immatriculation.

Le projet comporte 6 caméras de lecture automatique de plaques d'immatriculation (à chaque entrée sortie de la ville) avec centralisation en Mairie pour la visualisation et l'exploitation ; la fourniture et la pose d'un boîtier LAPI, d'un serveur avec ses disques. L'offre émane de la société IRIS, basée à Vandœuvre-les Nancy, la Préfecture nous propose de retenir cette société. L'entreprise prend en charge également la mise en légalité administrative du système, elle fournit les affiches et les panneaux d'information ainsi qu'un registre du traitement des données personnelles en application du RGPD.

Le montant de cette installation s'élève à 36 829,00€ HT (44 194,80 € TTC)

Par conséquent, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le principe de l'installation du système LAPI de vidéoprotection sur la commune par la société IRIS,
- D'autoriser l'inscription au budget primitif 2021 (Budget Général) du montant des travaux,
- D'autoriser M. le Maire à solliciter les subventions pour financer le projet auprès du Département et de l'Etat (DETR).

Monsieur le Maire indique que la DETR subventionne à hauteur de 40% et le Département à hauteur de 20%.

C'est la société IRIS qui a été sélectionnée par la Préfecture pour mettre en place le projet LAPI. De plus, ce projet est viable car il y a 16 communes qui sont intéressées pour mettre en place ce système.

D'où la modification arrivée entre temps : il n'y aurait plus que 3 caméras qui seraient installées et subventionnées dans le cadre du projet LAPI car la gendarmerie a revu toutes

les solutions et a informé la commune de la nouvelle décision. Nous suivrons leurs recommandations car de toute manière la commune n'aura pas accès à ces caméras.

Monsieur Francis PANOT demande quel est le délai ? Environ 6 mois. Il faut étudier les modalités de transmission, et limiter les batteries de relais, qui ont un fort coût. Avantage, ce sera le même système sur toutes les Vosges.

Arrivée de Laurence HIRN à 20H25

UNANIMITE

4. PARCOURS EMPLOI COMPETENCES CUI-CAE AUXILIAIRE DE PUERICULTURE

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Pour le bon fonctionnement de la crèche,

Et dans la cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, M. Le Maire propose un CUI-CAE pour exercer les fonctions d'Auxiliaire de Puériculture, au SMIC Horaire en vigueur à raison de 35 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver la proposition du CUI-CAE d'Auxiliaire de Puériculture au SMIC Horaire en vigueur à 35 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021.

UNANIMITE

5. PARCOURS EMPLOI COMPETENCES CUI-CAE AGENT SOCIAL

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Pour le bon fonctionnement de la crèche,

Et dans la cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, M. Le Maire propose un CUI-CAE pour exercer les fonctions d'Agent Social, au SMIC Horaire en vigueur à raison de 20 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2021 et jusqu'au 31 décembre 2021.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver la proposition du CUI-CAE d'Agent Social au SMIC Horaire en vigueur à 20 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2021 et ce jusqu'au 31 décembre 2021

Il est précisé que ce poste ainsi que le précédent, sont les postes ouverts lors du dernier conseil, et aujourd'hui nous avons la certitude d'avoir des aides pour ces deux emplois.

Marie Noëlle GIGANT demande ce qu'il adviendra de ces 2 emplois à l'issue du contrat ?

Possibilité de prolongation généralement de la même durée que le contrat initial.

UNANIMITE

6. PROCEDURE DE BIEN EN ETAT D'ABANDON MANIFESTE - PROCES VERBAL DEFINITIF D'ETAT D'ABANDON MANIFESTE DE LA PROPRIETE SISE 28 RUE DE LA COURBE ET ENGAGEMENT DE LA MESURE D'EXPROPRIATION

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Par délibération n°21/VII/2020 du 12 octobre 2020, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité d'engager la procédure de déclaration d'abandon manifeste. M. le Maire a dressé un procès-verbal provisoire constatant l'état d'abandon manifeste du bien. Celui-ci a été affiché le 3 novembre 2020 sur site et à la mairie et ce jusqu'au 3 février 2021. La publicité a été faite également dans les annonces légales de l'Echo des Vosges le 5 novembre 2020 et de Vosges Matin le 9 novembre 2020. Le délai des 3 mois arrive à son terme et M. le Maire va dresser un procès-verbal définitif et saisit le Conseil Municipal afin d'engager une mesure d'expropriation au profit de la commune.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'autoriser M. le Maire à engager une mesure d'expropriation pour la propriété sise au 28 rue de la Courbe (ancien site de la société MARTIVAL) cadastrée section AB, n°278, n°487, n°484, n°619, n°679, n°678, n°676, n°681, n°486, n°198, n°680, n°682, n°675, n°574, n°677, n°683, n°576 et n°495.

Monsieur le Maire indique avoir reçu le liquidateur français, et celui-ci souhaitait savoir s'il n'y avait pas la possibilité de faire quelques bénéfiques. Mais il y a une telle dette fiscale que cela ne sera sans doute pas possible.

UNANIMITE

7. BUDGET EAU - INSCRIPTION DE CREDIT BUDGETAIRE AVANT LE VOTE PRIMITIF 2021 POUR TRAITEMENT A LA SOUDE DE L'EAU A LA STATION DE NEUTRALISATION - DEMANDE DE SUBVENTION

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme.

Descriptif sommaire :

Afin d'améliorer la qualité de l'eau potable, un traitement complémentaire à la soude est nécessaire pour amener l'eau à l'équilibre calco-carbonique à la station de neutralisation.

Une somme de 35 000€ HT est à prévoir pour cette installation.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver :

- L'inscription de 35 000€ H.T. au compte 2315 et à l'opération 2015-61 du budget primitif 2021 du Budget Eau pour réaliser les travaux complémentaires de traitement à la soude à la station de neutralisation,
- D'autoriser monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès du Département.

La nouvelle station de neutralisation nous impose de nouvelles analyses, de plus en plus pointues, notamment le point calco-carbonique, il manque très peu pour qu'elles soient conformes.

Pour faire de l'eau potable pour la consommation, il faut un Ph spécifique. Aujourd'hui un contrôle porte sur environ 300 points lors d'une analyse. Il faut donc compléter le traitement de l'eau à la soude, non prévu initialement.

Monsieur Éric COLLE propose après la crise sanitaire d'aller visiter la nouvelle station.

Marie-Madeleine LALOT demande si cela avait été moins cher si cela avait été prévu dès le départ ?

Monsieur le Maire indique que non (environ 30 000 €) mais la collectivité aurait dû être plus vigilante sur les études qui ont été réalisées par le bureau d'étude.

Odile Laporte demande si c'est un agent qui gère la station ? Non aujourd'hui tout est automatisé. Mais ce système demande de plus en plus de compétences pour gérer ce genre de station (tout comme la station d'épuration).

UNANIMITE

8. MODIFICATION DE NOTRE DELIBERATION N°7/I/2021 DU 7 JANVIER 2021 SUR LE PROGRAMME DE VOIRIE PLURIANNUEL 2021/2022/2023

Présentation par : Éric COLLE, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme.

Descriptif sommaire

Par délibération n°7/I/2021 du 11 janvier 2021, le Conseil Municipal avait décidé à l'unanimité d'approuver le programme de voirie pluriannuel 2021/2022/2023 et suite aux mauvaises conditions climatiques, des priorités apparaissent :

- La réfection de la rue de la Favée entre la RD486 et la limite géographique de la commune de Fresse sur Moselle ainsi que la création d'un trottoir entre la RD486 et jusqu'au pont sont à passer dans les travaux de la 1^{ère} tranche,
- Du point-à-temps est à inclure dans chaque tranche de travaux,

- Le réaménagement de la Place de la République est à supprimer.

Le montant global de l'APS pour les 3 tranches ne varie pas : 797 198 € HT, soit 956 638€ TTC.
Le montant de la 1^{ère} tranche passe de 240 050€ à 330 050€ HT,
Le montant de la 2^{ème} tranche passe de 317 148€ à 342 148€ HT,
Et le montant de la 3^{ème} tranche passe de 240 000€ à 125 000€ HT.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver cette modification.

Ces travaux sont l'issue d'une étude réalisée il y a deux ans, et donc les priorités ont évolué avec le temps, notamment avec les conditions climatiques de ces derniers mois.

UNANIMITE

9. MODIFICATION DANS L'EMPRUNT DE JEUX ET DOCUMENTS A LA MEDIATHEQUE

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot.

Descriptif sommaire

Par délibération N° 13/VII/2020 du 12/10/2020, les tarifs de redevances diverses ont été approuvés à l'unanimité, et la Directrice de la médiathèque nous fait part du fait que dorénavant 2 jeux de société pourraient être empruntés au lieu d'un jusqu'à présent par abonné.

De même qu'en raison de la crise sanitaire et du confinement pressenti, il serait intéressant d'approuver la possibilité de doubler le nombre d'emprunts pour 4 semaines par abonné (BD, revues, magazines..), ceci pour éviter et mieux gérer les flux de personnes, la prolongation de la durée est déjà possible car elle est inscrite dans le règlement.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver ces modifications,
- D'approuver la modification du règlement intérieur dans ce sens.

Monsieur le Maire indique qu'avec la crise sanitaire, il y a un besoin qui est renforcé et c'est une demande des usagers.

UNANIMITE

10. OUVERTURE DE CREDITS POUR LE CENTRE DE LOISIRS ACHAT DE RAQUETTES

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot.

Descriptif sommaire

La crise sanitaire bouleverse notre quotidien et le centre de loisirs est impacté également. Considérant que les activités ludiques avec les partenaires privés sont suspendues pour le moment, il a été décidé d'investir dans l'achat de raquettes de randonnée afin d'élargir les activités pour les enfants.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin d'approuver l'ouverture de crédits au compte 2188 à l'opération 209 Centre de Loisirs d'un montant maximum de 4 400€.

Monsieur le Maire indique que le centre de loisirs va débiter et que plusieurs sorties étaient prévues (cinéma, zone de loisirs...). Or avec la crise sanitaire, celles-ci ne seront pas possibles.

Il a donc été décidé d'acheter des raquettes de randonnée pour faire découvrir aux jeunes les joies de l'hiver. De plus c'est de l'investissement pour les années futures.

UNANIMITE

11. REAMENAGEMENT DU QUARTIER DE LA GARE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Dans le cadre du Plan de Relance de l'extension du musée des Hautes Mynes et de la salle omnisport, le Conseil Municipal envisage de rénover le Quartier de la Gare.

L'intérêt est de développer l'attractivité du territoire. L'ambition est de révéler le lieu avec son histoire et d'offrir au public une pause agréable.

Une analyse du site avec diagnostic de faisabilité a été réalisée par le cabinet d'Architecte COLIN, dont le montant s'élève à 3 477 177,40€ HT, soit 4 172 612,88€ TTC

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver le projet d'aménagement de la Gare,
- De lancer les études qui s'y rapportent,
- D'autoriser l'inscription budgétaire 2021 pour les études de maîtrise d'œuvre et le programme pluriannuel de travaux 2022/2023/2024,
- D'autoriser M. Le Maire à solliciter les différentes subventions de l'Etat au titre de la DETR, de M. le Président du Conseil Départemental des Vosges, de l'Europe au titre du programme LEADER, de la Région, de la DRAC, de l'Etat au titre du Plan de Relance, Jeunesse et Sport et de tout autre partenaire ou collectivité susceptible de financer ce type de projet,
- De charger M. Le Maire de la mise en place du plan de financement nécessaire à la réalisation de ce projet.

UNANIMITE

Point Ajouté n°1 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN ŒUVRE DES PRESTATIONS DE SERVICE DU POLE CARRIERES - INSTANCES PARITAIRES CDG88

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Cette convention consiste en des services d'accompagnement, d'expertise, de gestion et de conseils personnalisés demandés par la collectivité pour les agents publics titulaires (réglementation relative à la retraite des agents publics, à l'assurance perte involontaire d'emploi, calcul des allocations de retour à l'emploi..)

Le Pôle Carrières et Instances Paritaires du Centre de Gestion des Vosges propose par le biais de cette convention des prestations de services, la tarification a été définie par délibération du Conseil d'administration du CDG du 18/10/2019. La présente convention prend effet à la signature pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation sous préavis de 2 mois.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'approuver la convention avec le service Pôle Carrières et Instances Paritaires du CDG 88,
- D'autoriser M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à la convention,
- De prévoir l'inscription budgétaire.

UNANIMITE

Point Ajouté n°2 : RECONVERSION DE LA FRICHE INDUSTRIELLE « ADAMI » - APS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS

Présentation par : Michel MOUROT, Maire du Thillot

Descriptif sommaire :

Suite au plan de relance initié par la DDT, des appels à projets ont été lancés auprès des collectivités susceptibles d'engager rapidement des opérations répondant à différents critères, dont l'un est la reconversion des anciennes friches industrielles.

Suite à la sollicitation d'une société privée qui recherche une plateforme en vue d'y ériger un bâtiment et des parkings en périphérie, un projet se dessine sur le site industriel « ADAMI » une fois que celui-ci sera libre de toute occupation et sera constitué d'une plateforme.

Afin de répondre à cet appel à projet dont la date butoir est fixée au 28 février 2021 par la DDT, il y a lieu d'approuver l'APS pour la reconversion du site ADAMI dont le montant total s'élève à 250 000 € HT :

- Démolition et dépollution du site : 175 000 € HT
- Aménagement de la plate-forme : 50 000 € HT ;
- Maîtrise d'œuvre : 25 000 € HT.

Pour ce faire, le Conseil Municipal est invité à délibérer afin :

- D'autoriser l'APS pour la reconversion de la friche industrielle « ADAMI » pour un montant de 250 000 € HT ;
- De solliciter les subventions auprès de l'Etat (plan de relance, DETR), du Conseil Départemental des Vosges, de la Région et de tout autre organisme susceptible de subventionner ce projet ;
- De prévoir l'inscription budgétaire au BP 2021 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises pour les marchés de travaux

Monsieur le Maire indique que cela permettra d'accueillir une nouvelle activité sur le site.

UNANIMITE

Levée de séance à 21H33

Points divers :

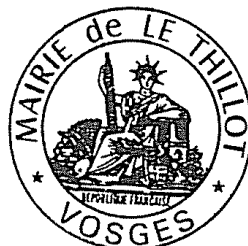
Présentation du projet de la nouvelle caserne de Gendarmerie rue de la Courbe, démarrage des travaux prévus en janvier 2022 et prise de possession des logements en 2023.

Levée de séance à 21h44.

--ooOoo--

MM/LL/2021.0902.01

Compte rendu affiché le 09/02/2021



Le Maire,

M. MOUROT